

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 février 2015**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le jeudi 2 février 2015 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
MM. les conseillers	Gervais Fournier
	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme l'adjointe administrative	Diane Gagnon
-------------------------------	--------------

**EST ABSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2015-02-027**

**DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015 - MME DIANE GAGNON, ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**CONSIDÉRANT** l'absence de Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** désigner Mme Diane Gagnon, adjointe administrative, secrétaire de la séance ordinaire du 2 février 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2015-02-028**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2015, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2015-02-029**

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015**

L'adjointe administrative Diane Gagnon, secrétaire de la présente séance, dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 février 2015**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2015-02-030 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2015**

L'adjointe administrative Diane Gagnon, secrétaire de la présente séance, dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2015 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2015-02-031 AUTORISATION – RÉPARATION – APPAREIL D'ÉCLAIRAGE FLUORESCENT – GARAGE MUNICIPAL – 13, RUE DE LA FABRIQUE – RICHARD POIRIER ET FRÈRES ÉLECTRIQUE LTÉE**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'autoriser la réparation de l'appareil d'éclairage fluorescent du puits du garage municipal, situé au 13, rue de la Fabrique, par l'entreprise Richard Poirier et Frères Électrique Ltée, au coût de deux cents trois dollars et vingt-cinq cents (203,25 \$), taxes en sus, selon la proposition écrite de cette entreprise en date du 11 novembre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 641.

**2015-02-032 AUTORISATION – ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA FABRICATION D'UNE ATTACHE RAPIDE – TRACTEUR NEW HOLLAND 2012 – GROUPE BOUFFARD**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser l'achat de matériel nécessaire à la fabrication d'une « attache rapide » pour le tracteur New Holland 2012, pour un montant ne dépassant pas deux cents dollars (200 \$), chez Groupe Bouffard de Matane.

**QUE** la fabrication de « l'attache rapide » sera faite par les employés de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 525 .

**2015-02-033 AUTORISATION - ACHAT - ENSEMBLE DE LAMES POUR LE « RIPPER » - SERVICE DE DÉNEIGEMENT - CAMION FORD STERLING 2001 - ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

D'autoriser l'achat d'un ensemble de trois (3) lames pour le « ripper » du camion Ford Sterling 2001, chez Équipements SIGMA inc., pour un montant ne dépassant pas six cents dollars (600 \$), taxes en sus.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 février 2015**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 525 .

**2015-02-034      AUTORISATION – ACHAT – TROUSSE DE PREMIERS SOINS – CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – ADÉLARD RAYMOND/SÉCURITÉ MÉDIC**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat d'une trousse de premiers soins pour le centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, au coût de cinquante-huit dollars et vingt-cinq cents (58,25 \$), taxes en sus, chez l'entreprise Adélarde Raymond/Sécurité Médic de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 702 20 527.

**2015-02-035      AUTORISATION – ACHAT – TROUSSE DE PREMIERS SOINS – BÂTIMENT DE LA PATINOIRE – 3, RUE DE LA FABRIQUE - ADÉLARD RAYMOND/SÉCURITÉ MÉDIC**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'autoriser l'achat d'une trousse de premiers soins pour le bâtiment de la patinoire situé au 3, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, au coût de cinquante-huit dollars et vingt-cinq cents (58,25 \$), taxes en sus, chez l'entreprise Adélarde Raymond/Sécurité Médic de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 701 30 641.

**2015-02-036      AUTORISATION – ACHAT – TROUSSE DE PREMIERS SOINS – GARAGE MUNICIPAL – 13, RUE DE LA FABRIQUE - ADÉLARD RAYMOND/SÉCURITÉ MÉDIC**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser l'achat d'une trousse de premiers soins pour le garage municipal situé au 13, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, au coût de cinquante-huit dollars et vingt-cinq cents (58,25 \$), taxes en sus, chez l'entreprise Adélarde Raymond/Sécurité Médic de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 641.

**2015-02-037      AUTORISATION – UTILISATION DU BÂTIMENT DE LA PATINOIRE – 3, RUE DE LA FABRIQUE – NOTRE JARDIN BIOLOGIQUE, ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – PÉRIODE DES SEMIS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 février 2015

**CONSIDÉRANT** la demande écrite, datée du 29 janvier 2015, de l'organisme à but non lucratif « Notre Jardin Biologique » relativement à l'utilisation du bâtiment de la patinoire en avril 2015 dans le cadre de la préparation des semis de la prochaine saison du jardin communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser l'utilisation du bâtiment de la patinoire en avril 2015 par l'organisme à but non lucratif « Notre Jardin Biologique », et ce, dans le cadre de la préparation des semis de la prochaine saison du jardin communautaire.

**QUE** l'organisme « Notre Jardin Biologique » devra renouveler annuellement sa demande d'utilisation du bâtiment de la patinoire.

**QU'**une déclaration de réception des clés respectives du bâtiment de la patinoire est à signer par un représentant de l'organisme « Notre Jardin Biologique », et ce, au moment d'en prendre possession.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2015-02-038**

**AUTORISATION – RÉPARATION – APPAREIL D'ÉCLAIRAGE – PATINOIRE – 5, RUE DE LA FABRIQUE – RICHARD POIRIER ET FRÈRES ÉLECTRIQUE LTÉE**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**D'**autoriser la réparation d'un lampadaire de la patinoire, situé au 5, rue de la Fabrique, par l'entreprise Richard Poirier et Frères Électrique Ltée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 701 30 522.

**SOGERM - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2015**

Mme la conseillère Jessy Leclerc donne un compte rendu de la séance du mois de janvier 2015 de la SOGERM.

**MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2015**

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance ordinaire du mois de janvier 2015 du conseil des maires de la MRC de La Matanie.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2015-02-039**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**D'**approuver la liste des comptes à payer pour un montant de vingt et un mille six cent soixante-dix-sept dollars et vingt-neuf cents (21 677,29 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de sept mille cent vingt et un dollars et trente-neuf cents (7 121,39 \$).

**D'**imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-huit cents (28 798,68 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5328 à 5347.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 février 2015**

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2015-02-040**

**RAPPORT FINANCIER - RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2014 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

**DE** demander à la firme Raymond Chabot Grant Thornton d'accorder au conseil municipal une période de questions et la possibilité pour le conseil d'obtenir des réponses lors de la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur concernant l'exercice financier 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2015-02-041**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 2 février 2015, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 8.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Roger Vaillancourt**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Diane Gagnon**  
**Adjointe administrative**  
**et secrétaire de la séance**

YB/DG/dg